Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 11 juin 2020

Le gouvernement double le plafond journalier des tickets-restaurant

À compter du vendredi 12 juin, le nouveau plafond journalier des tickets-restaurant va entrer en vigueur. Ainsi, lorsque ces derniers seront utilisés dans un restaurant, leur plafond journalier d'utilisation sera doublé, passant de 19 à 38 €. De plus, ils seront utilisables les dimanches et jours fériés. Cette mesure, applicable jusqu'à la fin de l'année, doit permettre à 4,4 millions de salariés d'utiliser leurs titres restaurant « de façon plus souple » et de « désépargner » l'équivalent de 1,5 milliard d'euros de titres de paiement inutilisés durant la période de confinement. Le dispositif est ciblé sur les restaurants traditionnels, les établissements de restauration rapide (mobiles ou non), de self-service, les restaurants dans les hôtels et les brasseries proposant une offre de restauration.